



Le Conseil Municipal des Enfants

REGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS NOEL ANNEE 2025

ARTICLE 1 – PARTICIPATION

Le Conseil Municipal des Enfants et la ville de Messy organisent un concours de décos de Noël ouvert à tous les particuliers habitant la commune.

Le concours a pour but de promouvoir l'investissement des Messiens dans le développement d'une ambiance féérique au sein de la ville. L'objectif poursuivi par le CME est d'animer le village, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

ARTICLE 2 – COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours est composé :

- du Conseil Municipal enfants,
- de 2 représentants du Conseil Municipal désignés par Mr Le Maire
- de 2 représentants de la vie associative du Club des Bienvenus afin de favoriser les échanges intergénérationnels.

Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Les habitants, désirant participer au concours doivent obligatoirement s'inscrire par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription, disponible à l'accueil de la Mairie ou sur le site Internet <https://www.messy.fr/>

Ce bulletin d'inscription devra être retourné en Mairie ou par mail à Mairie77410@messy.fr, avant le lundi 8 décembre 2025.

ARTICLE 4 – CATEGORIES

- 1^{ère} catégorie : particuliers – maisons individuelles et jardins
- 2^{ème} catégorie : particuliers – fenêtres et balcons (maisons de ville et appartements)

Il est à noter que les façades, jardins, balcons et fenêtres devront être visibles depuis la voie publique, de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h au moins (et en journée pour le prix spécial « développement durable » en cas de décos non électriques).

ARTICLE 5 – CRITERES D'APPRECIATION

Lors de son passage, le jury appréciera les efforts réalisés par les participants avec des décos (lumineuses ou non) en matière d'esthétique, de diversité du matériel utilisé et d'inventivité.

La notation sera fonction :

- de la densité et de l'importance de la décoration,
- de la répartition et de l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement,
- de l'harmonie et de la qualité des éclairages,
- du style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments de décors).

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Critères	Points
Esprit de Noël	0 à 5 pts
Harmonie	0 à 5 pts
Originalité	0 à 5 pts
Note personnelle du jury	0 à 5 pts
Note finale	/20

Toutes les décos devront être finalisées pour le 9 décembre 2025 sans pouvoir être modifiées jusqu'au 13 décembre 2025.

ARTICLE 6 – PASSAGE DU JURY

Le jury du concours notera toutes les décos, afin d'attribuer les prix du 9 au 13 décembre 2025.

Les participants au concours devront maintenir en l'état leurs décos **du 9 décembre au 25 décembre 2025**.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES PRIX

Des prix, sous formes de lots type paniers garnis et de bons d'achat, sont remis aux 2 participants les plus appréciés par le jury, et ce dans chaque catégorie. Un prix spécial sera décerné dans chaque catégorie.

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet daucun recours.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Les récompenses seront attribuées lors des festivités de Noël de Messy le samedi 13 décembre 2025.

ARTICLE 9 – PHOTOS

Le jury se réserve le droit de photographier les différentes décos pour une exploitation éventuelle (presse, site Internet, lettre d'informations...). Certains clichés pourront être projetés à l'occasion de cérémonies communales à la population. L'accord du participant est acquis lors de son inscription.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Bulletin de participation : à remettre au plus tard le lundi 8 décembre 2025
En mairie ou par mail mairie77410@messy.fr

Concours d'illuminations et décorations de Noël de Messy

Nom :

Prénom :

Adresse :

Etagé à préciser :

Téléphone :

Mail :

Catégorie* : Maison / Fenêtres et façades

*Entourer la catégorie concernée